

NOVEMBRE
1983

INFO TÜRK INFO-TÜRK INFO-TÜRK

bulletin mensuel • monthly bulletin • maandelijks bulletin

85

8^{EME} ANNEE • EDITE PAR LE COLLECTIF TURC D'EDITION
ET DE DIFFUSION • INFO-TURK-SQUARE Ch.M.WISER 13/2 -
1040 BRUXELLES • TEL: (32-2) 230 34 72 • ABBONNEMENT
ANNUËL: 500 FB • CCP 000-1168701-45 • ISSN 077 - 9664

8. YEAR
ANNEE
JAAR
JAHR



LES ELECTIONS DU 6 NOVEMBRE

**une gifle
à la figure
des militaires**
(page 2)

LA REPUBLIQUE TURQUE A CHYPRE

**un fait accompli
des militaires
pour sauver la face**

(page 4)



(Tribune de Genève, 8/11/1983)

Le vote émis par le peuple de Turquie, le 6 novembre 1983, ne traduisait pas sa confiance en l'un ou l'autre des trois partis "privilégiés", mais se voulait tout au contraire une giflette à la figure du général Evren. Bien que la junte militaire, au pouvoir depuis le coup d'Etat du 12 septembre 1980, ait été déconcertée par le refus de l'électeur de voter pour son parti favori dirigé par un autre général, le grand vainqueur est le FMI qui appuyait le parti dirigé par celui qui en Turquie était son collaborateur éprouvé.

Selon les résultats officiels annoncés le 14 novembre 1983 par le Conseil électoral suprême, 18.214.104 électeurs, soit 92,27 p.c. du nombre total d'électeurs enregistrés (19.740.500) se sont rendus dans les bureaux de vote et y ont émis leur vote. 885.369 de ces votes, soit 4,86 p.c., furent déclarés nuls, c'est à dire que 95,14 p.c. des participants votèrent pour l'un ou l'autre des trois partis en compétition.

Parti	Votes	p.c.	députés	p.c.
Parti de la Mère-Patrie (Ana-P)	7.823.827	45,15	211	52,75
Parti Populiste (HP)	5.277.698	30,46	117	29,25
Partie de la Démocratie nationaliste (MDP)	4.032.046	23,27	71	17,75
Indépendants	195.164	1,12	-	---
Vacant	---	---	1	0,25
TOTAL	17.328.735	100	400	100

Les électeurs ont non seulement rejeté le MDP soutenu par les militaires, en le rétrogradant à la dernière place derrière le HP, mais ont en plus éliminé trois des sept ministres de l'actuel gouvernement appuyé par les militaires, qui se présentaient sur la liste du MDP.

Comme nous l'avions signalé dans notre précédent *Bulletin*, les observateurs estimaient que les électeurs réagiraient à cette parodie d'élections, soit en refusant de se rendre dans les bureaux de vote, soit - s'ils étaient forcés d'y aller - en émettant un vote nul. Le Parti de la Voie Juste (DYP) et le Parti de la Social-démocratie (SDP) qui bénéficiaient d'un plus grand soutien populaire que les trois partis en compétition et qui s'étaient vus refuser le droit de participer aux élections du 6 novembre, avaient, quant à eux, lancé une campagne de boycott des élections.

Néanmoins, deux jours avant les élections, une lourde erreur du général Evren donna l'occasion à l'électeur de manifester par un autre moyen son opposition aux militaires.

Les sondages effectués par certains quotidiens faisaient apparaître que, bien que 40 p.c. des personnes interrogées disaient qu'ils étaient indécis, les autres étaient d'avis que le parti d'Ozal était de loin préférable à celui du général Sunalp. Les rassemblements électoraux de Ozal rencontraient d'ailleurs beaucoup plus de succès que ceux de Sunalp.

Lors des débats et discours télévisés, Ozal faisait meilleure figure que Sunalp.

Sur ce, persuadé que sa "popularité" existait toujours, le général Evren apparut sur le petit écran en adressant à l'électeur un appel à peine voilé pour qu'il soutienne le MDP et ne vote pas pour l'Ana-P.

En fait, voici un an, plus de 90 p.c. de l'électorat, privé d'alternative et soumis à l'intimidation, votait

en faveur de l'élection du général Evren au poste de "Président de la République" et disait "oui" à une Constitution qui offre à ce dernier de nouveaux pouvoirs fort étendus. Ce vote fut présenté par les publicistes officiels de Turquie, voire même par la presse mondiale, comme un signe de profonde affection envers l'"homme qui a dézlivré le pays du fléau du terrorisme."

Mais un an plus tard, cette image avait volé en éclats.

Le boycottage des élections s'avérait dangereux pour l'électeur. Le général Evren déclara que ceux qui ne participeraient pas au scrutin seraient des traîtres ou leurs valets. Le ministère de l'Intérieur annonça que tous ceux qui feraient de la propagande pour le boycott, seraient poursuivis. Et de fait, un grand nombre de personnes furent arrêtés pour distribution de tracts appelant au boycott. Le gouvernement militaire interdit l'introduction en Turquie de 204 journaux et périodiques publiés à l'étranger, qui appelaient le peuple à boycotter les élections.

Plutôt que de risquer d'être taxé de traître et, par conséquent, d'être arrêté, l'électeur préféra infliger une giflette parfaitement claire aux généraux, en rejetant le choix fait par les militaires.

Comme l'a souligné le *Guardian*, il n'y a pas l'ombre d'un doute que c'est aux militaires que Ozal doit d'être entré en lice. En interdisant tous les autres partis de droite, y compris ceux liés à Demirel qui était premier ministre à l'époque du coup d'Etat, ils aplanirent le chemin devant Ozal lui permettant ainsi d'engranger la plupart des votes conservateurs de Turquie. Sans l'interdiction frappant son rival, le Parti de la Voie Juste (DYP), le parti de Ozal aurait peut-être dû se contenter de jouer les seconds rôles. Mais en l'absence d'une alternative crédible, les électeurs conservateurs, voire certains électeurs centristes ou de gauche ont cru que voter pour le parti de Ozal équivalait à voter en faveur de la suprématie politique du pouvoir civil.

Ainsi, le MDP a dû payer la note des trois dernières années de répression et de mesures économiques impopulaires, dont les militaires furent les exécutants.

L'aspect le plus paradoxal du résultat des élections réside dans le fait que c'est le vainqueur qui, en réalité, fut le principal auteur et commanditaire de ces mesures économiques impopulaires imposées par le Fonds Monétaire International.

Au lendemain du coup d'Etat, le *Financial Times* du 13 septembre 1983 publia le commentaire suivant émanant de son correspondant à Washington: "Les négociations tant avec le FMI qu'avec la Banque mondiale avaient été conduites par un petit nombre de conseillers de Demirel et plus particulièrement par Turgut Ozal, sous-secrétaire du Cabinet du premier ministre. Le sort réservé à M. Ozal sera symptomatique de l'avenir des relations de la Turquie avec le FMI et la Banque mondiale." (Info-Türk, "Démocratie" *militariste en Turquie*, octobre 1983.)

Pien qu'il fut contraint de démissionner de son poste de vice-premier ministre, lorsqu'éclata le scandale entraîné par les faillites d'une série de courtiers qui avaient poussé comme des champignons à la suite de l'application de la politique du FMI, ce retrait se révéla aussi être une occasion pour les milieux financiers en quête d'une "personnalité civile", pour représenter leurs intérêts en cas de "transition à un régime parlementaire". Sitôt après sa démission, M. Ozal se mit à faire des déclarations, disant qu'il envisageait de former un parti politique capable d'accomplir la mission de "ramener le pays à un gouvernement civil". Or, le fait que les anciens dirigeants du parti conservateur s'étaient vus interdire toute activité politique,

eut précisément pour effet de permettre à Ozal d'accomplir cette mission. Bien que les militaires eussent préféré confier cette mission à un ancien général, Turgut Sunalp, les milieux financiers internationaux obligèrent les militaires à autoriser Ozal à participer aux élections générales. Il est clair que Ozal a mieux réussi que Sunalp à recruter un *brain trust* jeune et bien formé jouissant de la confiance des milieux d'affaires.

Selon une enquête publiée par le quotidien *Milîyet* du 25 novembre 1983, l'âge moyen des députés fraîchement élus de l'Ana-P est de 45 ans.

Sur ses 211 députés, 187 ont au moins un diplôme universitaire. La répartition des 211 députés selon leur profession se présente comme suit:

50 architectes et ingénieurs, 45 avocats, 40 économistes, 15 médecins, 8 enseignants, 7 bureaucrates de haut rang, 6 officiers en retraite, 5 pharmaciens, 12 hommes d'affaires, 4 dignitaires religieux, 2 paysans et 1 journaliste.

D'autre part, en raison de ses opinions personnelles proches de celles du défunt parti fondamentaliste MSP, dont son frère était l'un des dirigeants en vue, Ozal a également bénéficié de la solidarité et de l'aide indirecte des pays musulmans producteurs de pétrole.

Durant les deux mois de campagne électorale, les deux partis de droite ont fait usage de fonds énormes pour leur propagande "à l'américaine": alors que les dépenses totales du Parti populiste de centre-gauche plafonnaient à 26 millions TL, le MDP dépensa 246 millions TL et l'Ana-P 238 millions. Le quotidien *Cumhuriyet* mit en évidence le fait que pendant la dernière semaine précédant le scrutin, l'Ana-P rassembla une somme de 47 millions TL, dont les sources n'ont pas encore été divulguées.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute que les résultats des élections ont constitué un coup inattendu pour les militaires et, en particulier, du point de vue du prestige personnel du général Evren. Néanmoins comme le soulignait le *Wall Street Journal* du 9 novembre, "les militaires ont des raisons de se féliciter de l'élection d'un gouvernement qui détient une majorité absolue au parlement, même si ce n'est pas le gouvernement qui avait leur préférence." De plus, "en tant que vice-premier ministre et chef suprême de l'économie jusqu'au milieu de l'année passée, il (Ozal) a travaillé en bonne entente avec ses chefs."

Afin de rassurer les militaires, Ozal s'empressa de tendre une branche d'olivier aux généraux qui avaient cherché sa défaite. Dans son premier message post-électoral à la nation, il déclara: "Je remercie les Forces armées turques et le Conseil National de Sécurité des efforts qu'ils ont faits pour assurer l'ordre dans le pays et rétablir la démocratie." Sur ce, le général Evren, qui dès l'annonce des résultats des élections avait multiplié dans un climat fébrile les réunions avec les autres chefs militaires, reçut Ozal au palais présidentiel et précisa que le Parti de la Mère-Patrie serait invité à former un gouvernement.

C'était là une formule de compromis entre les deux ailes —militaire et civile— des milieux dirigeants de Turquie, au grand soulagement des hommes d'affaires turcs ainsi que des institutions financières internationales. Pourtant, c'était là un compromis précaire.

En fait, quels que soient les résultats des élections, ce sont les militaires qui gouverneront le pays pour une nouvelle période de cinq ans au moins. Selon la Constitution turque, le général Evren, en sa qualité de président de la République, gardera un droit de veto sur la quasi totalité des initiatives parlementaires. Avec ses pouvoirs étendus (voir: "*Démocratie*" *militariste en Turquie*), il aura le dernier mot tant dans le domaine de l'exécutif que dans le domaine judiciaire. Ozal disposera peut-être d'une certaine liberté d'action dans

les questions économiques, du moins tant qu'il suivra loyalement les directives du FMI, mais il n'est pas dans le pouvoir du premier ministre de rétablir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Mais le prochain gouvernement dirigé par Ozal, dispose d'une autre possibilité pour ouvrir la voie au rétablissement du respect des droits de l'homme.

L'Ana-P et l'HP qui ont dépassé le parti favori des militaires grâce aux votes de ceux qui ont cessé de soutenir les pratiques antidémocratiques des militaires, ont à présent la possibilité d'amender les articles antidémocratiques de la Constitution. En vertu de l'article 175 de la Constitution, l'adoption d'une proposition d'amendement requiert une majorité des deux tiers du nombre total de membres de l'Assemblée. Bien que l'article provisoire No 9 stipule que, si le président de la République renvoie l'amendement pour plus ample examen, l'Assemblée ne pourra soumettre à nouveau la proposition d'amendement constitutionnel sous sa forme inchangée au président de la République, que moyennant une majorité des trois quarts des voix du total des membres. Or, cette majorité des trois quarts existe à travers la composition actuelle du Parlement. En cas d'adoption de l'amendement, le président de la République a le pouvoir de le soumettre à référendum. A la lumière des résultats des dernières élections, il est clair que l'électorat votera alors pour les textes qui visent à amender les articles antidémocratiques de la Constitution.

Si l'Ana-P et l'HP sont résolus à se maintenir sur la scène politique en tant que formations représentatives, ils seront obligés, tôt ou tard, à mettre en oeuvre cette procédure d'amendement de la Constitution. Sinon, aux prochaines élections, d'autres forces politiques pourront facilement les supplanter.

La junte militaire est parfaitement consciente de ce fait. Afin d'assurer la suprématie des militaires dans les affaires de l'Etat —même après les élections— la Junte a déjà pris une série de mesures, et cela sans même attendre la réunion de l'Assemblée nationale élue:

Agissant en tant que pouvoir "législatif", elle a prolongé la période de loi martiale de quatre mois, adonté les lois sur la presse, la radio-télévision et la Cour constitutionnelle. (pour de plus amples détails, voir la rubrique *Terreur d'Etat*.)

Agissant en tant que pouvoir "exécutif", la junte a nommé à bon nombre de postes-clé des hommes qui lui sont totalement acquis et prolongé pour une nouvelle période d'un an la durée de fonction des officiers qui avaient été nommés à des postes-clé à l'issue du coup d'Etat.

Dès que le Bureau de la Grande Assemblée nationale aura été constitué, la junte militaire de cinq membres sera transformée en Conseil présidentiel. La Junte a continué à nommer des officiers aux postes-clé au sein du secrétariat du Conseil présidentiel, qui est présidé par un ancien commandant de l'CTAN. Alors qu'il adoptait la loi sur le budget de l'Etat pour 1984, le CNS a augmenté par la même occasion l'affectation de fonds au Palais présidentiel, en la portant de 352 millions TL à 969 millions TL.

Il se pourrait que pour maintenir sa suprématie, la junte militaire ait recours à certaines manoeuvres politiques. Bien que l'Ana-P et l'HP soient sortis vainqueurs des élections législatives, le Parti de la Voie Juste (DYP) de M. Yildirim Avci et le parti de la Social-démocratie (SDP), fondé par M. Erdal İnönü demeurent les véritables partis de droite et de gauche de Turquie, malgré leur exclusion des élections.

Avant les élections, l'un des membres de la junte avait déposé un projet de loi visant à exclure de DYP et le SDP également des élections locales de l'année prochaine. Mais devant le succès remporté par l'Ana-P

et le HP, ce projet de loi fut retiré de l'ordre du jour. Voilà pourquoi le DYP et le SDP seront probablement autorisés à participer à ces élections. Ainsi, la possibilité sera offerte à la Junte militaire sans uniforme d'affaiblir le prestige des dirigeants politiques récemment élus, et de jouer le rôle d'arbitre au dessus des forces politiques civiles, divisées en trois partis de droite et deux de gauche.

D'autre part, il est de fait que le futur gouvernement d'Ozal trouvera une économie en pleine stagnation. Selon une enquête publiée par le quotidien de droite *Tercüman*, le déficit budgétaire atteint déjà cette année 150 milliards TL et on estime qu'il grimpera jusqu'à 500 milliards TL en 1984. Le taux annuel d'inflation approche déjà 50 p.c. Le nombre officiel de chômeurs complets se situe aux alentours de 4 millions. La dette extérieure de la Turquie a atteint 21,5 milliards de dollars et le gouvernement devra rembourser cette année 1,6 milliard de dollar et, en 1984, 2 milliards de dollars. Or, la tendance à la chute, constatée au niveau des revenus des exportations et des renvois des immigrés, se maintient.

Qui plus est, par suite de l'accord sur l'achat de 160 avions F-16, la Turquie devra payer de 4 à 5 milliards de dollars sur une période de 10 ans.

Enfin, la proclamation d'une "République tur-

que" dans la partie nord de Chypre a entraîné encore un autre handicap pour le gouvernement Ozal. C'est le gouvernement Ozal qui devra subir les conséquences économiques de l'isolement diplomatique provoqué par suite de cette décision, qui fut prise à l'insu de Turgut Ozal.

Ainsi, à l'issue de 3 années de dictature militaire, la tenue d'une parodie d'élections n'a pas ramené la stabilité politique, économique et sociale dans le pays; au contraire, la Turquie s'est retrouvée à nouveau plongée dans un chaos provoqué par l'abolition des institutions démocratiques.

Le seul élément positif qui soit apparu dans cette sombre situation, c'est le fait, qu'en dépit de tous les obstacles, le peuple de Turquie a exprimé sa détermination de résister à un régime dictatorial et de retourner à une véritable démocratie.

Dans les mois et années à venir, l'opinion mondiale sera témoin d'une lutte permanente, menée sous différentes formes --parlementaire ou extra-parlementaire--, entre le peuple et les Forces armées. Nul doute que ces dernières mettront tout en oeuvre pour provoquer l'instabilité politique, afin de pouvoir jouer les arbitres et, si nécessaire, faire une nouvelle intervention directe dans les affaires politiques, comme elles firent antérieurement au coup d'Etat militaire de 1980.

CHYPRE: UN FAIT ACCOMPLI POUR SAUVER LA FACE

La proclamation de la "République turque du Nord de Chypre" n'est pas une surprise pour les lecteurs des *Bulletins d'Info-Türk*.

"Après avoir dénoncé la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 13 mai qui demande le retrait de Chypre de toutes les forces d'occupation, le régime militaire turc a accéléré la colonisation du secteur occupé de l'île. La Junte du Général Evren a donné le 19 mai le feu vert à l'adoption de la lire turque dans l'Etat fédéré turc (secteur occupé depuis 1974 par l'Armée turque), et a soufflé à M Rauf Denktas, l'ancien collaborateur du colonialisme britannique et l'actuel chef de ce soi-disant 'Etat fédéré', d'annoncer que l'indépendance de cet 'Etat' sera bientôt unilatéralement proclamée." (*Bulletin d'Info-Türk*, juin 1983)

Il est de fait que la proclamation de la République ne se fit pas longtemps attendre. Bien que la Junte turque ait affirmé qu'elle n'avait pas été informée des intentions des dirigeants chypriotes turcs et qu'elle n'avait pas été en mesure d'empêcher la proclamation de la République, ces affirmations ne sauraient dissimuler les faits suivants:

1. La section nord de l'île est occupée par les Forces armées turques depuis 1974. Bien qu'officiellement il n'y ait pas un régime de loi martiale, l'ensemble des activités tant en ce qui concerne la sécurité qu'au niveau des services de renseignements, sont contrôlées et mises en oeuvre par les commandants turcs qui sont les véritables détenteurs du pouvoir dans ce soi-disant "Etat fédéré turc".

2. Après avoir adopté la Lire turque en mai dernier, l'administration de Denktas organisa une série de rassemblements, réunions et conférences dans le but de rendre acceptable l'idée de la proclamation de la République. Le dernier rassemblement fut organisé le 14 octobre 1983 à Nicosie, avec la participation de quelque 10.000 Chypriotes turcs qui furent harangés par Denktas lui-même affirmant que la proclamation de la République était devenue inévitable. Ce meeting ainsi que les discours de Denktas firent la "une" de l'ensemble des journaux turcs, tous soumis à la censure de la Junte militaire.

3. Selon certaines informations il apparaît que dans les jours qui ont précédé la réunion de l'Assemblée nationale turque, toutes les communications avec l'extérieur avaient été suspendues et que Denktas était resté pendant toute une nuit en réunion avec les dirigeants politiques de la communauté turque et avait obtenu leur assentiment unanime. Comment eût-il été possible que les commandants militaires turcs à Chypre ne fussent pas informés de la suspension des communications avec l'extérieur et de la réunion extraordinaire au Palais présidentiel, placée elle aussi sous la surveillance des unités de l'armée turque?

4. L'un des aspects les plus frappants de cette opération fut "l'assentiment", annoncé de source officielle, donné par les partis chypriotes turcs de gauche à la proclamation de la République. Le 25 octobre, un quotidien de Turquie, *Cumhuriyet*, publia des interviews de Alpaz Durduran et Ozker Ozgür, respectivement dirigeants du Parti de la Libération socialiste (TKP) et du Parti républicain turc (CTP). Dans ces interviews ils déclaraient clairement que leurs partis étaient opposés à l'idée d'indépendance et favorables à la création d'un Etat fédéré. Mais au cours de la réunion qui eut lieu au Palais

présidentiel, la veille de la proclamation de la République, les dirigeants et députés des deux partis de gauche auraient fait l'objet de menaces, à la suite de quoi ils donnerent leur assentiment en contrepartie de la promesse que la constitution existante de "l'Etat fédéré" ne serait pas amendée.

5. Sitôt après la proclamation de la République, la première chose que fit l'administration de Denktas, fut d'entamer les préparatifs en vue de la rédaction d'une nouvelle Constitution sur le modèle de celle de la République de Turquie. L'un des principaux objectifs de l'amendement de la Constitution est, sans aucun doute, d'imposer des restrictions aux droits et libertés fondamentales dans le nouvel Etat et de mettre fin à la représentation des partis de gauche au Parlement, à l'instar de ce qui avait été fait en Turquie. Ce point revêt aussi une très grande importance pour la lutte démocratique en Turquie. Au cours des trois années de dictature militaire en Turquie, la démocratie relative existant dans le secteur turc, où les partis de gauche étaient autorisés à exprimer leurs idées démocratiques, avait toujours été une cause d'irritation tant pour Denktas que pour la Junte militaire turque. Aux dernières élections, les deux partis de gauche avaient obtenu près de la moitié des suffrages et ont toujours été candidats au pouvoir dans le secteur turc. En promulguant une nouvelle Constitution, les dirigeants turcs mettraient fin à ce qui constitue à leurs yeux un cauchemar.

6. La proclamation de la République a coïncidé avec la publication du décret prévoyant la création de zones franches en Turquie, dans des régions situées exactement en face des côtes septentrionales de l'île. Une zone et un port francs avaient déjà été créés en 1977 autour de la ville portuaire de Magosa (Famagusta), à l'intérieur des frontières de "l'Etat fédéré turc de Chypre". Fin octobre 1983, l'administration de Denktas avait promulgué "la Loi sur le port et la zone franche de l'EFTC", qui offre de nouveaux avantages aux firmes étrangères. Le 4 novembre, le gouvernement militaire turc adopta le décret portant sur la création de zones franches en Turquie et deux jours à peine avant la proclamation de la République, un nouveau décret fut publié reconnaissant aux villes portuaires d'Antalya et de Mersin le statut de zones franches. Ces démarches parallèles donnent à penser que les dirigeants de Turquie envisagent la partie nord de Chypre dans le cadre d'une zone franche, économiquement dépendante de la Turquie. Il s'agit en fait d'une annexion pure et simple de la partie nord de Chypre à la Turquie.

Mais le point essentiel dans cette parodie d'indépendance, c'est le fait que ce fut une occasion pour la Junte militaire de sauver la face, alors que le peuple de Turquie venait de lui infliger une gifle en pleine figure lors des élections. Le fait d'affirmer qu'elle n'était pas au courant des intentions de Denktas n'a pas empêché la Junte turque d'être la première à reconnaître le nouvel "Etat". Qui plus est, sur ordre de la Junte turque, cet événement a été célébré dans toute la Turquie comme une victoire nationale. Sous un déferlement de propagande chauviniste, cet acte expansionniste de la Junte turque a été accueilli par les applaudissements du peuple.

Mais c'est ce même peuple qui payera la note de cette caricature d'indépendance, à cause de l'isolement sur l'échiquier international.

LA PRESSE MONDIALE SUR LES ELECTIONS TURQUES

"Les élections qui viennent de se dérouler en Turquie n'ont rien de commun avec ce qui se fait dans des pays démocratiques... Autant dire que cette démocratie-là n'est qu'un trompe-l'oeil." (*La Wallonie*, 16.11)

"La protestation des Turcs contre la démocratie de caserne que les militaires leur avaient imposée, aurait difficilement pu être plus éclatante... Avec des formules du genre 'Sunalp... Calp... Bay, rap, rap...' les citoyens turcs raillaient la manière dont les chefs de parti, chargés de former le gouvernement et l'opposition, imitaient le pas cadencé des soldats." (*Der Spiegel*, 14.11)

"La Turquie est encore loin d'être une démocratie telle que le Conseil de l'Europe, en particulier, aimerait la voir dans chacun des pays membres. Et le grand nombre de prisonniers politiques, les tortures systématiques signalées par Amnesty International, ainsi que le muselage de la presse sont tout simplement détestables." (*Het Parool*, 8.11)

"La gifle... On pourra dire qu'en intervenant directement, Evren aura jeté les électeurs tout droit dans les bras de Turgut Ozal. Dans l'immédiat se pose la question de savoir comment les généraux réagiront finalement au succès électoral de Ozal et à la gifle qui leur a été infligée par les électeurs." (*Rheinische Post*, 8.11)

"Les résultats des élections le montrent: les Turcs sont fatigués des militaires, c'est ce qui explique l'échec de Sunalp... Ozal sait très bien qu'à court terme il devra gouverner, non pas contre les généraux, mais en étant toléré d'eux." (*Die Welt*, 8.11)

"Mais l'élection d'Ozal doit être interprétée, en tout premier lieu, comme une protestation contre les généraux. La plupart des Turcs sont satisfaits de l'élimination du terrorisme, mais au cours de ces derniers mois ils n'ont pas apprécié la censure et les véto contre les nouveaux partis." (*Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 8.11)

"La Turquie fait violence à l'idéologie de l'Alliance (atlantique) comme défenseur de la liberté et des droits de l'homme. Même après les élections de dimanche, le pays n'est toujours pas un Etat démocratique où les droits de l'homme sont respectés." (*Elseviers Magazine*, 12.11)

"On dit même qu'il (Ozal) doit à l'intervention des Etats Unis d'avoir été agréé par les généraux dans la course électorale. Evren pourrait bien se morde les doigts d'avoir cédé: Turgut Ozal pourrait bien empiéter sur la popularité du général-Président." (*Libération*, 8.11)

"Sunalp était incontestablement un mauvais cheval. Mais peut-on pour autant écarter l'idée que, par leurs votes, les Turcs ont également voulu manifester leur défiance à l'égard des conceptions politiques d'un régime militaire?" (*La Libre Belgique*, 8.11)

"Ces élections ne débouchent certes pas avant longtemps sur une démocratie libérale. Les généraux ont multiplié les verroux. Mais elles ont permis aux mécontents (classe moyenne, ouvriers, Kurdes, paysans, etc.) de manifester après trois ans de silence forcé, leur insatisfaction." (*Le Figaro*, 8.11)

"Sans doute les Turcs, en votant pour le concurrent des généraux un an exactement après avoir plébiscité le général Evren, ont-ils voulu signifier qu'il était temps que l'armée regagne ses casernes." (*Le Monde*, 8.11)

"Les principaux perdants en sont évidemment les falots candidats des militaires... Malgré les élections et le rétablissement officiel de la vie démocratique, la Turquie connaît toujours la situation d'état de siège." (*Le Matin*, 8.11)

"Il semble que l'administration Reagan, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, soucieux de la bonne santé de l'économie de la Turquie, aient conseillé à Ankara de laisser M. Ozal en lice." (*Le Soir*, 8.11)

"Comme les trois pseudo-partis qui se présentaient dimanche à ces pseudo-élections étaient les seuls, il n'est guère sérieux d'interpréter la victoire de M.Ozal comme un grave revers pour les militaires." (*Le Drapeau rouge*, 8.11)

"C'est sous les pressions conjuguées de l'administration américaine, de la Banque mondiale et du FMI que le général Evren et les siens durent accepter Ozal. Le chef du Parti de la Patrie jouit de la confiance des milieux monétaires internationaux." (*La Cité*, 8.11)

"Quelles curieuses élections! (...) Etrange par son scénario, ses acteurs, son déroulement, cette consultation laisse encore dans l'ombre des questions essentielles, qui sont celles du régime à venir: une hirondelle ne fait pas le printemps, dit-on, et des élections ne suffisent pas à fonder la démocratie." (*Journal de Genève*, 8.11)

"Les généraux garderont la haute main sur le maintien de l'ordre public. Un ordre qu'ils sont résolus à préserver, même si la démocratie doit en souffrir." (*Quest-France*, 8.11)

"Ozal a les faveurs des USA, du monde arabe conservateur et des mi-

lieux d'affaires, - une alliance puissante en termes économiques, mais très bizarre du point de vue idéologique. Toutefois, le temps dont dispose Ozal est limité. Car dans l'hypothèse où les sociaux-démocrates et le Parti de la Voie Juste pourraient déjà participer aux prochaines élections municipales et, ensuite, à des élections parlementaires, le paysage politique de la Turquie pourrait sans doute changer une fois de plus, - probablement aux dépens du libéralisme économique de Ozal..." (*Süd-deutsche Zeitung*, 8.11)

"L'intervention d'Evren en faveur de Sunalp et le succès de Ozal seraient un truc combiné par Evren pour créer devant l'opinion publique internationale l'image d'élections 'libres'. Qu'il s'agisse, ou non, d'une expression de protestation, le futur gouvernement Ozal se trouvera soumis à une pesante tutelle. Y compris le peuple turc." (*Volkskrant*, 8.11)

"Pour l'heure, le régime d'Evren a plus de chance que n'en eut notre propre junte. La Turquie vient de connaître sa 'markezinsation'. (*Markezins*: premier ministre de la junte des Colonels grecs, nommé en 1973). Mais, en même temps, celle-ci ouvre la voie qui permettra de miner le sol sous les pieds de la junte." (*Eleftherotypia*, 8.11)

"Dans des commentaires publics, les résultats des élections furent salués hier comme un triomphe pour l'esprit démocratique. (...) L'indication qui reflète le plus clairement la capacité de jugement médiocre des dirigeants militaires turcs, c'est qu'au lieu d'accueillir M.Ozal comme un allié civil quasi-idéal, ils ont transformé sa victoire électorale en un échec pour eux-mêmes." (*The Guardian*, 8.11)

"La Turquie a encore un certain chemin à parcourir, avant que la démocratie parlementaire y aura été complètement rétablie. Quel que soit celui qui occupera le poste de premier ministre de Turquie, il ne détiendra plus les pouvoirs qui naguère étaient l'attribut de cette fonction. Au lieu de cela, la nouvelle Constitution des généraux a introduit un système fortement présidentiel." (*The Financial Times*, 8.11)

"S'il est vrai que les élections générales furent de toute évidence une gifle dans la figure des soldats, il est encore trop tôt pour dire avec certitude que ce fut une victoire pour la démocratie... Avec ou sans élections, le président Evren garde le droit d'opposer son véto à l'ensemble des initiatives parlementaires." (*The Wall Street Journal*, 9.11)

TERREUR D'ETAT

Malgré la tenue d'élections législatives, le 6 novembre 1983, les militaires, agissant en tant que pouvoir législatif et exécutif, ont continué à promulguer des lois et à publier des décrets, visant à restreindre les droits et libertés fondamentales en Turquie.

Les points essentiels:

PROLONGATION DE LA LOI MARTIALE: Le Conseil National de Sécurité a annoncé que la loi martiale qui, dans certaines provinces, était en vigueur depuis le début de 1979 et qui dès le 12 septembre 1980 avait été étendue à l'ensemble du territoire, avait été prolongée de quatre mois à partir du 19 novembre 1983. Déjà avant les élections générales, le général Evren avait déclaré que, malgré l'élection de la Grande Assemblée nationale, la loi martiale ne serait pas levée. Il apparaît donc que même après le 19 mars 1984, les nouveaux législateurs seront forcés de prolonger le régime de loi martiale sous la pression des militaires.

LES OFFICIERS RESTERONT A LEURS POSTES: Le gouvernement militaire de l'amiral en retraite Bülent Ulusu a annoncé qu'après la formation du gouvernement parlementaire, tous les officiers de l'armée et de la marine qui ont remplacé les fonctionnaires civils au sein de l'appareil de l'Etat, resteront une année de plus à leur poste. De plus, sitôt après les élections générales, le gouvernement Ulusu a procédé à une série de nominations à des postes vacants dans l'administration de l'Etat et dans les entreprises économiques de l'Etat.

RATIFICATION DE LA NOUVELLE LOI SUR LA PRESSE: Le CNS, agissant en tant que pouvoir législatif, a ratifié la nouvelle loi sur la presse le 10 novembre, quatre jours après les élections, sans tenir compte des suggestions des associations de la presse, demandant de laisser au corps législatif élu la tâche de promulguer cette loi importante. Dans le même temps, le CNS a également ratifié la loi sur la Société de radio-télévision turque (TRT), qui place cette institution sous le contrôle du pouvoir politique et autorise le premier ministre à interdire toute émission jugée néfaste pour la sécurité nationale.

UNE COUR CONSTITUTIONNELLE FANTOME: Le CNS a ratifié le 12 novembre la loi sur la mise en place et les fonctions de la Cour constitutionnelle. Alors qu'avant le coup d'Etat du 12 septembre 1980, cette Cour suprême était totalement indépendante, tous ses membres seront désormais nommés par le président de la République et dépendront de lui. En vertu d'un article provisoire de la loi, l'ensemble des lois promulguées par le CNS ne pourront jamais être soumises à une procédure d'annulation.

AUTRES LOIS REPRESSIVES: En octobre, dans les jours qui ont précédé les élections générales, le CNS a également adopté trois autres lois répressives qui avaient été approuvées quelque temps auparavant par l'Assemblée consultative:

La loi sur les associations, la loi sur les rassemblements et défilés et la loi sur l'état d'urgence. Alors que les deux premières lois ont pour effet de restreindre le droit d'association et d'assemblée, la troisième autorise les gouverneurs à user de pouvoirs étendus en cas d'urgence et suspend tous les droits et libertés fondamentales. L'état d'urgence peut être proclamé par le président de la République dans une région donnée ou sur l'ensemble du territoire de la Turquie, à chaque fois qu'il l'estime nécessaire.

En outre, le 5 octobre, le gouvernement militaire a publié un décret ayant force de loi, stipulant la mise

sur pied de gouvernorats suprêmes. Conformément à ce décret, le territoire de l'Etat turc sera divisé en neuf régions, dont chacune sera administrée par un gouverneur suprême attaché directement au président de la République.

CONDAMNATION DE PACIFISTES

L'une des actions les plus frappantes de la junte militaire dans les jours qui ont suivi les élections générales, fut la condamnation des dirigeants du Comité de la Paix de Turquie.

Le 14 novembre 1983, exactement huit jours après le scrutin, le Tribunal militaire No. 2 du Commandement de la loi martiale à Istanbul annonça que 23 des 30 accusés dans ce procès avaient été condamnés à des peines de prison allant de 5 à 8 ans, pour avoir enfreint l'article 141 du Code pénal turc en menant des activités visant à établir la domination d'une classe sociale sur les autres. Le procureur militaire les accusa de "recevoir des ordres du Parti Communiste de l'Union soviétique à travers le Conseil mondial de la Paix."

18 accusés condamnés à 8 ans de prison:

Mahmut Dikerödem (ex-ambassadeur et président du Comité de la Paix), Mme Reha Isvan (épouse de l'ancien maire d'Istanbul), Dr Erdal Atabek (Président de l'Union des Médecins), Aykut Göker (Président de l'Union des Techniciens), Cemal Tahsin Usoglu (ingénieur), Sefik Asan (enseignant), Haluk Tosun (professeur d'université), Aybars Urgan (ingénieur), Ali Erol Taygun (régisseur de théâtre), Dr Metin Ozek (professeur d'université), Ataç Behramoglu (poète, secrétaire général de l'Union des Ecrivains de Turquie), Ali Sirmen (membre de la rédaction internationale du quotidien Cumhuriyet), Gencay Saylan (professeur d'université), Ergun Elgin (ingénieur), Orhan Taylan (peintre), Medim Farhan (ancien parlementaire, président de l'Union des Coopératives paysannes), Hüseyin Bas (journaliste), Nurettin Yılmaz (ancien parlementaire).

5 accusés condamnés à 5 ans de prison: Orhan Aypaydin (avocat, Président du Barreau d'Istanbul), Niyyazi Dalyancı (journaliste), Ismail Hakkı Öztoran (ancien parlementaire), Gündoğan Görsev (éditeur), Melih Tümer (professeur d'université).

Cinq autres accusés furent acquittés par suite de manque de preuves permettant d'établir leur "culpabilité".

Sitôt après le prononcé du jugement, tous les accusés présents au procès furent arrêtés sur le champ et incarcérés. La Cour lança également un mandat d'arrêt contre les huit condamnés qui étaient absents lors du prononcé du jugement.

AUTRES CONDAMNATIONS

Au cours du mois d'octobre, les tribunaux de la loi martiale continuèrent à condamner des prisonniers politiques à de lourdes peines de prison en raison de leurs actes ou opinions.

7.10, à Gölçük, 25 personnes sont condamnées à des peines allant jusque 11 ans de prison, sous l'inculpation d'appartenance au TDKP. Le même jour, le Commandement de la loi martiale pour la région d'Istanbul a annoncé qu'au cours du dernier mois, 100 personnes ont été condamnées à des peines de prison allant de 3 ans à la prison à vie.

8.10, à Erzincan, 97 personnes se voient infliger des peines allant jusque 36 ans de prison; à Ankara, 8 condamnations à différentes peines de prison. Tous sont accusés d'activités au sein d'organisations de droite.

12.10, à Gölcük, 4 membres présumés de TKP-ML sont condamnés à 5 ans de prison chacun.

14.10, à Izmir, 17 membres présumés de TKP-ML sont condamnés à des peines allant jusque 10 ans de prison; à Diyarbakır, 4 membres de PKK sont condamnés à mort et 17 autres à diverses peines de prison.

15.10, à Izmir, six travailleurs de l'entreprise Tarris sont condamnés à des peines allant jusque 6 ans de prison.

19.10, à Bandırma, trois personnes sont condamnées à des peines de prison pour avoir eu un comportement contraire au principe de laïcité.

23.10, à Izmir, 20 membres présumés de Dev-Yol sont condamnés à des peines allant jusqu'à la prison à vie; à Ankara, un membre de la même organisation est condamné à la peine de mort et 20 autres à diverses peines de prison.

27.10, à Izmir, 9 personnes sont condamnées à diverses peines de prison pour leurs activités au sein de Dev-Yol et de TDKP; à Ankara, huit activistes de droite sont condamnés à des peines de prison.

28.10, à Diyarbakır, l'ancien maire de ce chef-lieu du Kurdistan turc, Mehdi Zana et 93 autres personnes sont condamnés à des peines allant jusque 24 ans de prison.

30.10, à Diyarbakır, un membre de PKK est condamné à 30 ans de prison.

NOUVEAUX PROCES

En octobre, un procureur militaire a engagé de nouvelles poursuites contre des militants syndicaux et politiques.

A Istanbul, sept responsables du Syndicat des travailleurs de l'Arsenal maritime (Limter-Is) et onze responsables du Syndicat progressiste des travailleurs du Cuir (Herici Deri Is) ont été traduits devant un tribunal militaire; les peines requises vont jusque 15 ans de prison. Le nombre des accusés au procès de Limter-Is est passé de 49 à 56.

A Ankara, un nouveau procès de masse s'est ouvert le 28 octobre contre 77 membres de Dev-Yol, dont 41 risquent la peine de mort. Ainsi, le nombre des accusés qui sont jugés dans le cadre du procès principal intenté contre cette organisation, est passé à 683, dont 213 risquent la peine de mort.

Autres procès récemment ouverts:

2.10, à Istanbul, contre 2 membres de l'Association de la Jeunesse progressiste et contre 7 membres de l'Association de la Jeunesse socialiste.

7.10, à Ankara, contre 4 membres de Dev-Yol.

9.10, à Izmir, contre 5 membres du THKO/Voie de la Révolution.

12.10, à Izmir, contre 12 membres du TKP/D.

22.10, à Ankara, contre 5 membres de Dev-Yol

27.10, à Diyarbakır, contre 88 membres présumés de TKP.

Ainsi, depuis le coup d'Etat, le nombre total des accusés risquant la peine de mort, s'élève à 6.430.

CHASSES A L'HOMME

5.10, à Tunceli, les forces de sécurité tendent une embuscade à un groupe de militants de TKP/ML, en tuent trois et en capturent 13.

16.10, à Ankara, 5 membres présumés de Kurtulus sont arrêtés.

17.10, à Fatsa, l'armée a lancé une opération de ratissage contre des militants qui résistaient, en en tu-

ant deux et en capturant deux autres. Le même jour, 10 membres de Libération nationale du Kurdistan (KUK) ont été arrêtés à Diyarbakır.

22.10, à Manisa, 9 membres présumés de TKP sont arrêtés.

29.10, à Corum, 46 activistes de droite sont arrêtés

UNE VICTIME DE LA TORTURE AU P.E.

Au cours d'une conférence de presse organisée par le Groupe socialiste le 6 octobre dans les salles du Parlement européen à Bruxelles, Ludwig Fellermaier, président de la Commission CEE/Turquie actuellement suspendue, a présenté à la presse une victime de la torture. Il s'agissait de Sahabettin Euz, ressortissant turc résidant actuellement en RFA.

Euz s'était rendu en Turquie en septembre 1982 pour y accomplir son service militaire. Deux semaines plus tard, il fut arrêté par la gendarmerie et maltraité pendant plusieurs jours. Il fut pendu par les poignets, blessé aux organes génitaux, forcé à boire son urine et à manger ses excréments, il fut soumis à la bastonnade jusqu'à ce que la peau de ses pieds éclate.

On reprochait, d'une part, à Euz d'être membre d'un syndicat allemand et, d'autre part, on accusait le service de jeunesse de la ville de Hanovre, où Euz était employé comme ingénieur, d'être maoïste ou léniniste. On l'accusait également de lire des publications syndicales et d'avoir participé à des manifestations du 1er Mai. Devant le refus de Euz de signer un papier "prouvant" son appartenance à une organisation illégale de gauche en Turquie, il fut torturé par électrochocs. Les noms des fonctionnaires qui l'ont torturé sont d'ailleurs connus. Sous la torture, Euz signa des aveux dont il ignorait le contenu.

Malgré ses graves blessures, Euz ne reçut que des aspirines à l'hôpital de Antakya où il avait été transporté à sa demande. Après 50 jours de garde à vue, Euz fut transféré dans une prison militaire où tous les prisonniers étaient torturés par des soldats. Le seul chef d'accusation contre lui, c'étaient ses "aveux". Le 29 mars 1983, le tribunal militaire No. 1 d'Adana acquitta Euz. Malgré ce jugement, Euz fut encore menacé à plusieurs reprises, on lui retira son passeport et il lui fut interdit de quitter la Turquie. Il réussit malgré tout à s'expatrier et à rentrer en RFA.

PRESSIONS SUR LA PRESSE

Le président de la Fédération internationale des Journalistes (FIJ), M. Kenneth B. Ashton a participé à un séminaire international sur les effets du développement des nouvelles techniques de communication sur la presse et les cultures nationales, organisé par la Commission nationale turque de l'UNESCO, à Istanbul du 26 au 28 septembre 1983.

D'après le communiqué de la FIJ, "tandis qu'une certaine focalisation eut lieu sur la préservation de la culture asiatique turque contre l'agressivité de la technologie moderne, il apparut clairement que le corps académique était très critique vis-à-vis des media actuels et leur dépendance de l'Etat. Deux responsables de l'Association des Journalistes turcs, après avoir pris la parole avec assez de réticence, s'absentèrent pour ne plus revenir par la suite. Les attentions personnelles du directeur général de presse et de relations publiques du premier ministre à l'égard du président de la FIJ empêchèrent pratiquement celui-ci d'avoir le moindre contact informel avec des collègues turcs (il découvrit par la suite que ce directeur général était officier d'artillerie!)

Pendant qu'il assumait la présidence d'une partie de la réunion, le président de la FIJ s'était efforcé sans

grand succès, d'amener la discussion autour des préoccupations actuelles de la Fédération: la liberté des médias turcs, l'accès aux sources, la responsabilité de la presse turque, etc. Il a profité de l'occasion pour rappeler que la FIJ serait heureuse de resserrer les liens avec les journalistes turcs intéressés dans le maintien de la liberté de la presse."

D'autre part, l'Institut international de la Presse (IPI) a exprimé dans un communiqué de presse ses préoccupations en ce qui concerne les poursuites judiciaires contre les journalistes turcs.

PROCES DE PRESSE

19.10, à Istanbul, le procureur militaire engage des poursuites judiciaires contre Zafer Can Çiçekoglu pour détention de muscassettes de deux chanteurs populaires turcs, Melike Demirag et Cem Karaca qui avaient été privés de la nationalité turque en raison de leurs activités à l'étranger. Çiçekoglu risque un an de prison.

22.10, à Izmir, Hikmet Güris, éditeur responsable de l'hebdomadaire Savas Yolu, interdit par les militaires, est condamné à 7 ans et demi de prison à cause d'un article.

29.10, à Istanbul, Durmus Ali Aydın, éditeur responsable du quotidien Milli Gazete, est condamné à 16 mois de prison pour avoir publié un article contraire au principe de laïcité de l'Etat.

31.10, à Mustafa Kemal Pasa, trois journalistes sont condamnés à 10 mois de prison chacun, à cause d'un article paru dans leur journal.

INTERDICTIONS DE PUBLICATIONS

Dans le but d'empêcher toute propagande incitant les électeurs à ne pas participer aux élections, le gouvernement militaire a décrété, le 31 octobre 1983, que l'introduction en Turquie de 204 journaux et périodiques était interdite. Tous ces journaux sont publiés par des groupes d'opposition à l'étranger. L'introduction de bon nombre d'entre eux avait d'ailleurs déjà été interdite au cours des années précédentes.

Le 13 octobre, le Commandement de la loi martiale suspendit pour une période indéfinie la publication et la distribution du quotidien *Merhaba*.

Le 30 octobre, à Istanbul, la publication et distribution de Günaydin, l'un des quotidiens à grand tirage de Turquie, fut suspendue pour une période indéfinie par les autorités de la loi martiale, pour ne pas avoir publié en première page la photo de Kemal Atatürk, lors de l'anniversaire de la proclamation de la République turque.

UN GENERAL AU CONSEIL ACADEMIQUE

Le général Kenan Evren a nommé le président et les quatre membres du "Conseil suprême Atatürk de Langue et d'Histoire" récemment constitué. Le premier président du Conseil est un commandant en retraite, le général Suat Ilhan. Quatre membres du Conseil, Mehmet Kaplan, Hamza Eroglu, Resat Kaynak et

Sükrü Elçin sont connus comme étant de fervents défenseurs d'opinions réactionnaires dans les milieux académiques turcs.

La nouvelle loi sur la constitution de ce nouveau conseil stipule que les anciennes Association pour la Langue turque et Association pour l'Histoire turque continueront à assumer leurs fonctions jusqu'en 1984, mais qu'en 1984 ces associations seront intégrées au conseil nouvellement constitué, et que simultanément leurs fonctions prendront fin.

Le nouveau conseil est chargé de développer la recherche scientifique, de produire des publications et de diffuser des informations sur la pensée, les principes et les réformes d'Atatürk, sur la culture turque, l'histoire turque et la langue turque. Il fonctionnera sous la supervision du président de la République.

PURGES DANS LES UNIVERSITES

Les purges dans les universités ont pris une nouvelle ampleur à l'approche de l'ouverture de la nouvelle année académique. Le Conseil suprême de l'Enseignement supérieur (YOK) a annoncé le 1er octobre 1983 que les postes de 1961 professeurs d'université avaient été supprimés en raison du fait qu'ils étaient devenus inutiles. Et cela, alors que, selon les données fournies par le même conseil, 92 p.c. des diplômés de l'enseignement supérieur sont toujours privés de la possibilité d'entrer dans les universités et autres institutions d'Enseignement supérieur.

TERREUR D'ETAT A L'ETRANGER

D'après le journal grec *Eleftherotypia* du 6 octobre 1983, un ouvrier turc de 25 ans, pourchassé par la Junte d'Evren, avait été expulsé deux mois auparavant d'Allemagne fédérale en même temps qu'un millier d'autres personnes. Début octobre, il se trouvait à Athènes, où il se cachait depuis vingt jours à cause du fait que la Police des Etrangers ne lui accordait pas l'asile politique. Il s'agit de Duran Ekinci d'Istanbul. Lorsqu'il arriva là-bas en venant d'Allemagne, les policiers encerclèrent sa maison pour le capturer, mais il parvint à s'enfuir. "En Turquie, j'ai échappé à la mort", dit-il lui-même. "Maintenant, ici à Athènes mon cœur tremble comme le poisson sur la terre ferme. Je crains qu'ils ne m'attrapent et m'expulsent."

Lors d'une communication téléphonique qu'il avait eue quelques jours auparavant avec ses parents qui habitent Istanbul, ceux-ci lui avaient dit que bon nombre de ses amis qui avaient été expulsés de RFA, avaient été arrêtés et emprisonnés en Turquie.

D'autre part, un tribunal de Dijon en France a décidé d'extrader le candidat réfugié politique Hüseyin Aker. Il avait été condamné par un tribunal turc à la prison à vie en 1979. Trois ans plus tard, il avait réussi à s'échapper et était parvenu en RFA. Lors de sa demande d'asile politique, les autorités allemandes l'avaient arrêté pour usage de faux passeport. En 1982, il avait réussi à s'échapper de sa prison allemande et à passer en France. Il se trouvait en détention préventive depuis le 29 août.

IMMIGRATION

"L'EXPULSION DEGUISEE" APPROUVEE

En RFA, la Chambre fédérale des Députés (Bundestag) a approuvé, le 13 novembre, la nouvelle loi qui est censée favoriser le retour dans leur pays d'origine d'un grand nombre de travailleurs étrangers et des

membres de leurs familles. Cette loi prévoit l'octroi de primes de 10.500 DM, plus 1.500 DM par enfant, aux étrangers qui sont en chômage complet, qui ont été ou vont être licenciés, ou qui sont soumis à un chômage partiel de longue durée, pour autant qu'ils regagnent leur pays natal avant le 30 septembre 1984.

Contrairement à l'avis exprimé par les représentants de partis gouvernementaux, les porte-parole de l'opposition ont déclaré que cette loi forçait les étrangers à quitter le pays, qu'elle s'inspirait du slogan "les étrangers dehors" et qu'elle avait d'ailleurs été qualifiée d'inadéquante, de xénophobe et d'inefficace par tous les organismes s'occupant sérieusement des immigrés. Les opposants aux mesures gouvernementales ont affirmé qu'elles seraient sans effet, parce que les primes proposées restent insuffisantes pour garantir aux travailleurs la possibilité de refaire leur vie dans leur pays d'origine.

ETUDE SUR LE DEPART DES IMMIGRES

D'après le quotidien *De Standaard* du 3 octobre 1983, l'administration de la ville de Düsseldorf a fait procéder à une enquête scientifique pour voir quelles seraient les conséquences concrètes qu'entraînerait le départ des travailleurs immigrés. La conclusion de cette enquête qui, si l'on en croit les experts, serait représentative pour beaucoup de villes allemandes, c'est que les immondices s'accumuleraient sur les trottoirs, que les malades seraient mal soignés et que des écoles et des magasins devraient fermer leurs portes. Il est apparu qu'il "est totalement exclu d'engager à nouveau des Allemands pour les emplois qui auront été ainsi libérés. Le mythe fréquemment entendu que la disparition des travailleurs étrangers résoudrait en grande partie le problème du chômage, a bientôt dû céder le pas devant la constatation que de nombreuses entreprises devraient en fait réduire leur production. Il s'en suit qu'encore plus de salariés perdraient leur emploi et que les autorités seraient confrontées avec une diminution des rentrées fiscales. L'organisme de Sécurité sociale ouest-allemand, qui est confronté à une situation déjà difficile, devrait faire face à un gouffre de milliards à cause des cotisations qui ne seraient plus payées.

FEU VERT AU DROIT DE VOTE

La nécessité d'accorder le droit de vote aux étrangers vivant dans les 21 Etats-Membres du Conseil de l'Europe, pour les élections législatives dans leur propre pays et pour les élections locales ou régionales dans leur pays d'accueil, est l'une des principales con-

clusions d'une conférence du Conseil de l'Europe consacrée aux droits des Etrangers, qui s'est tenue vers la mi-octobre à Funchal, sur l'île portugaise de Madère. Le document final déclare que "les droits politiques devraient se fonder sur des qualifications de résidence et non pas exclusivement sur des critères de nationalité".

NEO-NAZIS DANS LE STADE

Les deux mille à trois mille néo-nazis qui voulaient "casser du Turc" à l'occasion du match de qualification pour le championnat d'Europe de football entre la RFA et la Turquie, le 26 octobre à Berlin-Ouest, ont fait un bide.

Dans l'immense stade de quatre-vingt mille places à moitié vide, il est apparu que nombre de spectateurs potentiels, craignant sans doute des heurts, avaient préféré regarder le match à la télévision; "la chasse aux Turcs" n'y a finalement donné lieu qu'à quelques escarmouches.

En présence du chancelier Kohl, venu rejoindre en témoignage d'amitié "les concitoyens étrangers", les quelques centaines de néo-nazis, "skin-heads", etc. se sont mis à crier "Ausländer raus" (étrangers dehors). Les plus excités d'entre eux ayant été expulsés, l'atmosphère se calma. Mais dès que les Allemands attaquaient et encore plus lorsqu'ils commençaient à marquer des buts, ces supporters frénétiques scandèrent à nouveau le "Ausländer raus" et saluèrent à l'hitlerienne.

A cette occasion, d'importantes forces de police avaient été disposées dans le quartier turc de Kreuzberg, qui abrite la grande majorité des quelque 120.000 Turcs de Berlin-Ouest, que les néo-nazis avaient menacé de mettre à feu et à sang.

D'ailleurs, le 4 octobre, à Kaiserslautern (RFA), des néo-nazis avaient attaqué une boutique turque et dessiné la croix gammée sur les murs.

Le 22 octobre 1983, à Diest (Belgique), une boutique turque fut attaquée par des inconnus.

Le 7 octobre 1983, un travailleur turc de 42 ans, Mustafa Kala, fut retrouvé mort par pendaison dans sa cellule à Darmstadt (RFA), où il avait été enfermé par la police. Les témoins déclarèrent qu'il aurait été tué par les gardiens et ensuite pendu pour simuler un suicide.